



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants devront être capable de :

- Connaître les causes de l'incendie et les phénomènes de propagation.
- Connaître la réglementation incendie.
- Connaître les rôles et savoir identifier les équipiers de 1^{ère} intervention, le guide file et le serre-fil,
- Savoir utiliser le matériel de 1^{ère} intervention face au risque incendie, Savoir donner l'alerte, en maîtrisant la conduite à tenir face au sinistre, en respectant les consignes du site,
- Savoir utiliser le matériel de lutte et maîtriser les conditions de mise en œuvre

Public

- Tous collaborateurs en charge d'évacuer le personnel en cas d'incendie.
- **Prérequis :** Avoir fait la formation initiale d'Equipier de Première Intervention

Durée

- ½ journée (4h)

Programme de formation

1. Rappel sur les notions de base liées à la lutte contre le feu :
 - Les origines du sinistre et sa propagation (spécificités des feux liés aux activités de l'entreprise : produits/matières, véhicules, stockage, locaux de charge batteries, ...).
 - Les classes de feux et les agents extincteurs,
 - Les matériels et équipements de lutte contre l'incendie,
2. Bien connaître les consignes spécifiques de l'entreprise.
3. Le danger des fumées et des gaz spécifiques / désenfumage.
4. Alarme / Alerte : organisation spécifique de l'entreprise.
5. L'évacuation : le plan d'évacuation, l'exercice d'évacuation, rôles et identification des équipiers de 1^{ère} intervention, du guide file et du serre-fil, le point de rassemblement...
6. Partie pratique :
 - Exercices réels d'extinction sur feux de combustibles solides, liquides et gazeux, avec utilisation des différents types d'extincteurs (selon ceux présents dans l'entreprise), et/ou du dispositif RIA le cas échéant.
 - Repérages sur site des moyens de prévention et de lutte contre l'incendie et d'évacuation.

Méthodes et moyens Pédagogiques

Formation théorique en salle suivie d'exercices pratiques de mises en situations :

- Manipulation des moyens d'extinction sur feux réels, sur un bac à feu conforme. Le matériel est fourni par l'organisme de formation.
- L'entreprise devra mettre à disposition un site autorisant la mise en œuvre d'un feu pour ces exercices.
- Repérages sur site des moyens de prévention et de lutte contre l'incendie et d'évacuation.